

Réunion du 4 novembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André KLEIN-MOSSER

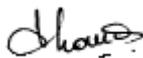
N° CP/2013/831 - Insertion professionnelle - 4513
Intervention en faveur de l'insertion professionnelle des
bénéficiaires du RSA - Mise en oeuvre du Pacte de réussite

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la mise en oeuvre du Pacte de réussite en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), d'attribuer à l'Union des corporations artisanales (UCA) du Bas-Rhin une subvention de 70 000 €, conformément au tableau annexé.

Cette subvention sera versée au bénéficiaire selon les modalités suivantes : 35 000 € en 2013, et 35 000 € en 2014 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au Budget primitif 2014.

La commission permanente approuve par ailleurs la convention financière 2013-2014 à conclure à cet effet entre l'UCA du Bas-Rhin et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131104-81376-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 20/11/13